

Séance du conseil Municipal du 9 juin 2015

Compte-rendu sommaire

Projet de lettre d'information numérique à destination des habitants

Un nouveau support de communication à destination des habitants va être mis en place. Il s'agit d'une lettre d'information électronique qui sera mensuelle et requerra l'adhésion du destinataire, qui aura la possibilité de s'abonner et de se désabonner selon son envie.

Cette lettre d'information a pour objectif d'apporter un complément d'informations aux habitants, sans pour autant se substituer aux supports existants, que sont, le site internet, le bulletin municipal papier et le guide de promotion des animations estivales.

Projet de réhabilitation d'un bâti communal en restaurant scolaire

- Demande de subvention auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du développement Durable :

Le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur la création d'un restaurant scolaire en réhabilitant un bâtiment ancien du centre bourg dont la commune est propriétaire.

La réhabilitation de ce bâtiment s'inscrira dans une logique écoresponsable et de développement durable : par le choix de matériaux liés à l'écoconstruction, par la réduction et la maîtrise de la dépense énergétique et en insérant des clauses sociales dans le marché.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, peut soutenir ce projet dans le cadre l'action « Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

La commune va donc présenter ce projet et une demande de subvention va être déposée.

- Relevé complet du bâtiment :

Dans le cadre de la réhabilitation d'un bâti communal en restaurant scolaire et en vue de l'étude de ce projet architectural, un relevé complet du bâtiment va être effectué : les travaux sont confiés au Cabinet d'architecture de M. Patrick BRUNEL pour montant estimé à 2 000 euros HT.

Programme voirie 2015 : choix de l'entreprise

Suite à un appel d'offres et au vu du rapport d'analyse de la Société AMC, maître d'œuvre, le Conseil municipal retient l'entreprise COLAS de Doué-La-Fontaine pour les travaux relatifs au programme voirie 2015 (Réfection de la route des Ulmes et de la route menant à St-Hilaire St-Florent) pour un montant global HT de 44 596,20 euros.

Acquisition d'une tondeuse autoportée

Après étude de devis, le Conseil Municipal retient la Société MAISA de St-Lambert des Levées pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée au prix de 3 667,67 euros HT.

Dématérialisation des marchés publics : Renouvellement d'adhésion

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion aux sites « achatspublics49.org » et « anjoumarchespublics.fr » au prix de 130 euros TTC pour l'année 2015.

Indemnité d'entretien du linge scolaire

L'indemnité d'entretien du linge scolaire est maintenue à 200 euros pour l'année 2014-2015.

Jury d'Assises 2016

Un tirage au sort à partir de la liste électorale a été effectué pour la constitution de la liste préparatoire du jury d'Assises 2016.

Transactions sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente des biens cadastrés :

- section B n° 611, parcelle située au village de Marson.
- section C n° 960, parcelle située au village de Riou.

Réforme territoriale : avis sur l'avant-projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

L'objet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale est de rationaliser la carte de l'intercommunalité et de simplifier la coopération intercommunale, en vue d'optimiser son fonctionnement aux échelles les plus pertinentes. Il s'appuie sur 2 outils :

- le regroupement d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre afin de constituer des territoires de projet,
- la diminution du nombre de syndicats, permettant d'atteindre des tailles critiques et de garantir des services de qualité à moindre coût pour la population.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'avant-projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Inscription de la commune à l'action « Traque aux Watts »

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement lance une action « Traque aux Watts », chasse à la déperdition d'énergie, et sollicite les communes à ce titre. La commune retenue pour 2015 devra s'impliquer aux côtés de l'Agglomération notamment en relayant l'information auprès des habitants pour garantir le succès de cette action conduite pendant la prochaine période hivernale.

L'objectif de cette action est que chacun prenne conscience de l'état de l'isolation de son habitat et de la possibilité d'agir.

La Conseil Municipal propose la candidature de la commune de Rou-Marson.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 12 juin 2015
Le Maire

Rodolphe MIRANDE